



Planning et horaires de travail

Par **jo47**, le **23/08/2016** à **14:02**

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise où les plannings sont définis plusieurs semaines à l'avance. Or il se trouve que depuis quelques temps à notre planning quotidien notre employeur nous rajoute un planning pour anticiper l'absence récurrente d'un salarié. De ce fait nous ne pouvons jamais nous fier à notre planning réglementaire pour prendre des rendez-vous privés ou autre.

Est-ce légal?

Merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **23/08/2016** à **16:42**

Bonjour,

Tout dépend combien de temps à l'avance vous êtes prévenu du nouveau planning en fonction de ce que prévoit éventuellement la Convention Collective applicable...